



Conseil Municipal

Séance du 26 octobre 2009

Compte-rendu



SOMMAIRE

1- FINANCES

- 1-1 Décision modificative n°2..... 3-4/12
1-2 Manifestation du 4 octobre 2009 / Subventions aux associations.....4/12

2- URBANISME

- 2-1 Vente de deux lots du lotissement communal des Mallots5/12
2-2 Subvention ravalement de façade6/12
2-3 Promesse de vente par la commune de Mandeuire à la SARL ITAS TIM 6-7/12

3- TRAVAUX

- 3-1 Inscription en section d'investissement..... 7-8/12
3-2 Mise aux normes et restructuration de la piste de bicross / Demande de subvention . 8-9/12
3-3 Modification des infrastructures de desserte routière /collège Jean Paul Guyot /
convention bipartite de financement ville de Mandeuire – Conseil Général..... 9-10/12

4- DIVERS

- 4-1 Conseil en énergie Partagé..... 10-11/12

- 5- QUESTIONS DIVERSES12/12

Etaient présents : *M. Joseph TYRODE, Maire, M. Daniel BORDE, Mme Annie ROY, M. Jean-Paul ADAM, M. Patrick ALIN, M. Jean-Paul HUMBERT, Mme Nadine BERGER, Adjoints, Mme Marie-Rose ROLLAND, M. Jean Jacques CARILLON, Mme Nathalie JEANNEROT, Mme Emmanuelle VANEY, Mme Suzanne PILUTTI, M. Claude LOIGET, Mme Joëlle BRUN, M. Richard MILLOT, Mme Claudine FREMEAUX, Mme Myriam PAICHEUR, M. Stéphane LANGOLF, M. Frédéric DOMINGUEZ, M. Jean Pierre HOCQUET, Mme Bérangère PAGNOT, M. Marcel JOURNOT, conseillers.*

Etaient représentés : *Mme Colette CANTIN, M. Jacky LEVÔTRE Conseiller délégué, M. Julio GOMEZ, Mme Elisabeth BRANDT, conseillers.*

Etaient absents : *M. Eric CHARLES, Mme Monique DI GERMANIO, Mme Hélène CAMBOULAS.*

Secrétaire de séance : *Mme Nathalie JEANNEROT, conseillère.*



Approbation du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2009.

1- FINANCES

Monsieur Daniel BORDE, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal la délibération suivante :

1-1 Décision modificative n°2

Par délibération du Conseil Municipal N°70 en date du 28 septembre 2009, vous vous êtes prononcés pour une ouverture de crédit de 18 300 € à l'article 275 « dépôts et cautionnement versés ». Cette somme correspond à 15 % des 122 000 € du prix de vente fixé par le service des domaines en date du 08 juin 2009 pour l'immeuble sis 10 rue de la poste à Mandeuire et appartenant à la Caisse primaire d'assurance maladie du pays de Montbéliard.

Or, la valeur vénale à prendre en compte est de 130 000 € (prix de la Déclaration d'Intention d'Aliéner). La somme à consigner auprès de la caisse des dépôts et consignations s'élève donc à 19 500 €.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de prévoir les crédits complémentaires suivants :

→ **En dépenses d'investissement :**

Article 275 : Dépôts et cautionnement versés : 1 200 €

→ **En recettes d'investissement :**

Article 10222 : Fonds de compensation de TVA : 1 200 €

Monsieur TYRODE apporte les précisions suivantes :

La CPAM s'est implantée à Mandeuire en 1969 suite à un don du terrain par la commune. A cette époque, il n'y avait eu aucune clause restrictive en cas de vente pour le retour du terrain à la commune.

Aujourd'hui, la CPAM revend le terrain qui lui avait été donné auparavant ainsi que le bâtiment. Cette démarche est malhonnête. Aujourd'hui, l'ADAPEI souhaite implanter un foyer pour ses résidents. C'est pourquoi nous préemptons afin de revendre ce bien à l'ADAPEI. Cette procédure n'est pas acquise car la CPAM peut retirer le bien de la vente. La commune préfère privilégier l'implantation d'un foyer à des appartements privés.

Monsieur CARILLON : « Il est essentiel de conserver le but de ce bâtiment, soit un objectif social ».

Madame PAGNOT : « Il s'agit donc d'un litige avec la CRAD ? »

Monsieur TYRODE « Non, avec la CPAM. »

UNANIMITE

1-2 Manifestation du 4 octobre 2009 / Subventions aux associations

Monsieur Jean-Paul ADAM, adjoint à la vie associative présente au Conseil municipal :

Les associations et harmonies ont participé à l'organisation et au bon déroulement de la manifestation du 04 octobre 2009.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de leur verser une subvention en fonction de leur engagement et des services qu'elles ont assurés, soit les subventions suivantes :

- AVBM (tickets boissons et repas).....	4 297 €
- Harmonie de Maiche.....	350 €
- Union musicale de Sancey.....	300 €
- Les Countrys rebel's.....	100 €
- Harmonie de Beaulieu Mandeuire.....	100 €
- Hand ball club de Mandeuire.....	234 €
- Abeille philatélique.....	47.46 €

Monsieur ADAM souligne que tous ces remboursements étaient prévus au BP.

Monsieur TYRODE : « Quand nous aurons terminé le versement des subventions aux associations un budget final de cette manifestation, sera présenté au Conseil Municipal ».

A ce propos, Monsieur ADAM invite les conseillers municipaux **le 12 novembre, à 18h au Centre Polyvalent** pour visualiser le film de la manifestation et prendre le pot de l'amitié.

UNANIMITÉ

2- URBANISME

2-1 Vente de deux lots du lotissement communal des Mallots

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

N° lot	Acquéreur	N° cadastral	Superficie	Prix de vente TTC
15	Me et M. ERTUNC Koksal 2 allée Jouffroy d'Abbas 25700 VALENTIGNEY	AX 348	6 a 28 ca	40 820 €uros
16	M. Cyrille RAHOUT Melle DROSSARD Mélanie 7 rue de la rochette 25150 PONT-DE-ROIDE	AC 997	5 a 01 ca	32 565 €uros

La viabilisation du lotissement communal des Mallots est terminée, à l'exception des travaux de finition qui sont différés.

Une première délibération a été prise en séance du conseil municipal le 23 février dernier pour la vente de plusieurs lots. Puis le 4 mai, le 22 juin, le 6 août et le 28 septembre 2009 des délibérations ont été prises pour la vente de diverses parcelles.

Le lot 16 est acheté par M. Cyrille RAHOUT et Melle Mélanie DROSSARD.

Mme et M. FIEROBE les acquéreurs potentiels du lot 15 n'ont pas donné suite à leur projet de construction. Le lot 15 a donc été repropné à la vente. Cette parcelle a trouvé preneur.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal, de vendre les lots 15 et 16 aux personnes ci-dessus désignées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés à venir qui seront rédigés par Maître Anne NADLER, notaire associé à Audincourt (25400).

Les estimations domaniales ont été réalisées par les Services Fiscaux.

Les frais des actes notariés sont à la charge des acquéreurs.

Aucune remarque n'est émise par les conseillers :

UNANIMITÉ

2-2 Subvention ravalement de façade

Monsieur Jean-Paul ADAM, présente au Conseil Municipal :

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 29 octobre 1993 et 21 février 1994, instaurant une subvention pour le ravalement de façades,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 31 janvier 2000, 28 janvier 2002 et 16 décembre 2002 instituant un règlement qui définit les critères et modalités d'attribution, soit pour les particuliers propriétaires et locataires 3.05 euros par mètre carré ravalé, peint ou nettoyé, soit pour les entreprises 2.44 euros par mètre carré ravalé, peint ou nettoyé.

Dans le cas où les travaux sont réalisés par le pétitionnaire, la subvention est fixée à 50% du montant des factures, sans pouvoir dépasser 50 % de la subvention qui serait attribuée si les travaux étaient réalisés par une entreprise.

Ainsi, il est demandé aux conseillers d'autoriser le Maire à verser la subvention ci-dessous :

*** Travaux réalisés par une entreprise :**

Mr Eric GUYON : 112, rue du Pont 25350 MANDEURE..... 1 024.80€

Monsieur le Maire demande qu'un bilan annuel des ravalements de façades soit présenté afin de se positionner par rapport aux aides de la CAPM. Il serait intéressant d'avoir un bilan rétrospectif sur 5 ans.

UNANIMITÉ

2-3 Promesse de vente par la commune de Mandeuire à la SARL ITAS TIM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

La Sarl Itas Tim, dont le siège social est 345 bureaux de la colline 92213 Saint-Cloud, représenté par M. Gilles Bastard, gérant, et M. Eric Florin, responsable déploiement, a sollicité la commune de Mandeuire afin de réaliser une station de télédiffusion de la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Le bureau municipal s'est prononcé favorablement et cette station, composée d'un pylône d'une hauteur de 30 m, d'une baie outdoor, de deux paraboles et d'une clôture, sera réalisée au lieu dit « côteau de soignier » à proximité du relais de TDF (Télédiffusion de France).

La commune de Mandeuire cédera à Itas Tim environ 150 ca de la parcelle cadastrée D 489, afin de leur permettre de mener à bien leur projet. Le prix de cession convenu est de 2 500 euros. Les honoraires du document d'arpentage et de l'acte d'acquisition seront à leur charge. La présente promesse de vente sera enregistrée par la Sarl Itas Tim dans un délai de dix jours au centre des impôts conformément à l'article 1840 A du Code général des Impôts.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente entre la Commune de Mandeuire et la société Itas Tim.

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, TDF n'est plus une entreprise publique mais privée. Il est important de pouvoir s'ouvrir à la concurrence (TDF n'étant déjà plus française) pour élargir l'offre aux consommateurs. »

Monsieur BORDE : « Trois sociétés sont habilitées : TDF, ITAS et une troisième qui passe par TDF. TDF loue très cher ses installations. Donc, les sociétés concurrentes demandent à installer directement afin de baisser les prix et élargir l'offre pour le consommateur. »

Monsieur CARILLON : « Quelles sont les modalités de réception ? »

Monsieur BORDE : « Les télévisions récentes ont un décodeur intégré, les autres ont besoin d'un décodeur à part (cela coûte entre 30 à 50€) »

Monsieur JOURNOT : « Pour les personnes câblées ! »

Monsieur BORDE : « Certaines chaînes sont déjà incluses mais comme cela relève d'un opérateur privé, il fait comme il le souhaite. »

Monsieur MILLOT : « A quelle date sont fixés les travaux ? »

Monsieur TYRODE : « Ils semblaient assez pressés, cela pourrait se faire très rapidement, dès qu'ils auront le terrain. Tout doit être opérationnel au plus tard le 31 décembre 2010 »

Monsieur DOMINGUEZ : « Cela sera-t-il effectif tout de suite ? »

Monsieur TYRODE : « Oui »

Monsieur DOMINGUEZ : « Il faut signaler que la plupart des télévisions sont déjà équipées de décodeurs, il manque juste le relais sur certains secteurs ».

UNANIMITÉ

3- TRAVAUX

Monsieur Patrick ALIN, adjoint aux travaux, présente au Conseil Municipal l'ensemble des délibérations relatives aux travaux

3-1 Inscription en section d'investissement

Les dépenses énumérées ci-dessous peuvent être inscrites en section d'investissement :

➤ FRANCHE COMTE SIGNAUX

12 Panneaux de signalisation pour un montant total de 674.80 € H.T. soit 807.06 € T.T.C.
Facture n° 0909372 du 30/09/2009

➤ SOLUFI

30 cônes et 20 séparateurs de voies pour un montant total de 1 410.00 € H.T. soit 1 686.36 € T.T.C.
Facture n°FE003600 du 31/08/2009

Monsieur ALIN ajoute que les séparateurs de voie sont actuellement sur la rue des Granges de manière provisoire et pourront resservir ultérieurement si besoin.

UNANIMITÉ

3-2 Mise aux normes et restructuration de la piste de bicross / Demande de subvention

La piste de BMX située sur le site du belvédère de Mandeuve a déjà subi plusieurs modifications depuis sa création afin d'être conforme aux normes de compétition.

L'Amicale Vélocipédique de Beaulieu-Mandeuve (A.V.B.M.) s'est vu confier par la Fédération Française de Cyclisme l'organisation des Championnats de France BMX laquelle se déroulera le 1^{er} week-end de juillet 2011.

La municipalité souhaiterait que cette piste (la seule de l'Aire Urbaine en capacité de recevoir des événements d'envergure nationale et internationale) devienne le centre névralgique du BMX dans le Pays de Montbéliard.

L'estimation des travaux de mise aux normes et restructuration de la piste de bicross établie par les Services Techniques de la Ville s'élève à 117 056.85 € H.T. soit 140 000 € T.T.C.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Le plan de financement serait le suivant :

Total T.T.C.	Ville	Conseil Général « autres équipements sportifs » 26 % (sur un plafond de dépenses de 80 000 € H.T.)	Conseil Régional 20 % (sur coût des travaux)	C.A.P.M. « Fonds de concours » 20% (sur coût des travaux)
140 000.00	72 377.26	20 800.00	23 411.37	23 411.37

Les crédits seront inscrits au BP 2010.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- son engagement d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au BP 2010,
- de solliciter le Conseil Général, le Conseil Régional et la C.A.P.M. pour une subvention du montant précisé ci-dessus,
- de solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant les décisions attributives de subvention,
- d'autoriser la Ville à prendre en charge le financement de l'organisme cité qui ne répondrait pas à hauteur de la subvention prévue et demandée.

Monsieur HOCQUET : « Pourrait-on avoir le montant global d'investissement (hors subvention) de tout ce qui a été dépensé depuis la création de cet équipement ? »

Monsieur TYRODE : « Certainement ! »

Monsieur ALIN « Les crédits seront inscrits au BP 2010 »

Monsieur MILLOT : « Il y a eu un accident au Belvédère » « Si Mandeuve accueille la compétition internationale n'est-ce pas trop étroit et le parking trop limité ? »

Monsieur ALIN : « On réquisitionnera les terrains en herbe, comme par le passé »

Monsieur TYRODE : « Il y a eu un championnat d'Europe en 2000 et tout s'est très bien passé ! ». « Concernant l'accident de dimanche, il s'agit d'une collision entre deux voitures. Dans les manifestations d'envergure, la route est toujours en sens unique. »

Monsieur DOMINGUEZ : « Y a-t-il possibilité de clôturer la piste afin d'éviter des dégradations ? »

Monsieur TYRODE : « L'accès est interdit sauf pour les vélos. Si nous fermons tout, l'équipement que les gens ont payé ne pourrait plus être utilisé, notamment par les enfants, le week-end. Fermer coûte cher car certains dégradent aussi les clôtures. Il serait plus judicieux de cibler les personnes qui vandalisent ! »

Monsieur JOURNOT : « Est-ce qu'il s'agit à nouveau d'une mise aux normes ? »

Monsieur ADAM : « Non, c'est uniquement une réfection »

Monsieur TYRODE : « Un bilan des investissements engagés sur toutes les structures sportives sera fait prochainement »

UNANIMITÉ

3-3 Modification des infrastructures de desserte routière /collège Jean Paul Guyot / convention bipartite de financement ville de Mandeuve – Conseil Général

Le programme de restructuration du Collège financé par le Conseil Général est en cours de réalisation.

Il convient donc dès à présent de modifier les infrastructures de desserte routière en incluant l'aménagement d'une aire de bus ainsi que de liaison douce et piétonnière, afin d'en sécuriser et d'en rationaliser le fonctionnement.

Une convention définissant les modalités de réalisation, de financement et d'exploitation de ces infrastructures sera établie entre la Ville et le Conseil Général, à savoir :

- la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la ville de Mandeuve,
- le financement des aménagements sera pris en charge à 50% par la Commune et 50 % par le Département.

Le montant définitif sera arrêté après notification des marchés. En cas de diminution du coût, le Département se réserve le droit de réajuster le montant de la subvention allouée par voie d'avenant.

Le plafond de dépenses subventionnables est fixé à 250 000 € H.T. soit une participation maximum du Conseil Général de 125 000 € H.T.

Les crédits seront à inscrire au BP 2010.

Il est demandé au Conseil Municipal

- son engagement d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au BP 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite de financement des infrastructures de desserte du Collège Jean-Paul Guyot.

Monsieur ALIN : « Il est prévu de sécuriser les piétons à l'aide de barrières et de séparer les voies de bus de la circulation générale. »

Monsieur TYRODE : « Cela améliorera la visibilité entre les piétons, les bus et les voitures. »

Monsieur ALIN : « Nous sommes responsables des travaux de voirie ».

UNANIMITÉ

4- DIVERS

4-1 Conseil en énergie Partagé

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

A travers son projet d'agglomération la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard a défini une politique énergétique ambitieuse.

Elle s'est engagée pour l'obtention en 2011 de la labellisation européenne « European Energy Award » décliné en France sous la dénomination Cit'Ergie. La CAPM a également signé « la convention des Maires pour Energie locale Durable » connu pour l'engagement des 3 X 20 : en 2020

- Réduction de 20 % des émissions de GES
- Réduction de 20 % des consommations d'énergie
- Porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie

Dans ce cadre, elle propose aux 29 communes de l'agglomération la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé.

Le Conseil en Energie Partagé consiste en un accompagnement des collectivités dans la gestion des consommations d'énergie.

Pour mener à bien cette mission, la CAPM envisage de recruter des conseillers dont le travail consistera notamment pour chaque commune adhérente à réaliser :

- l'analyse des factures du patrimoine : détection des dérives, erreurs et optimisation des contrats,
- des propositions de mesures visant à réduire les consommations énergétiques, au moins à confort identique,
- des opérations de formation et de sensibilisation des gestionnaires et des utilisateurs à la maîtrise de l'énergie,
- une expertise lors de la réalisation de nouveaux bâtiments ou lors de la réception de chantier.

Cette opération sera menée avec le soutien de l'ADEME, du Conseil Général du Doubs et du Conseil Régional.

Le plan de financement annuel pour la CAPM est le suivant :

Coût du CEP (3 agents) : 150 000 €

Subvention attendues : 55 000 €

Prise en charge par la CAPM : 19 000 €

Participation des communes : 76 000 €

Dans l'hypothèse où l'ensemble des communes de la CAPM adhérerait à ce service, le coût représenterait pour la commune 0,63 €/hab/an, soit un coût annuel de 3 163,86 €/an (base sur 5022 habitants), quelles que soient les sommes engagées par les autres communes.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'opportunité d'adhérer au Conseil en Energie Partagé
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2010 dans la limite maximale de 3 163,86€/an quelque soit le nombre de communes participant.

Monsieur BORDE : « Si toutes les communes n'adhèrent pas, cela augmente l'adhésion. Si on adhère, il faut un montant maximal et non pas ' un chèque en blanc ' »

Monsieur TYRODE « Cela concernera tous les bâtiments dans un premier temps »

Monsieur ALIN : « Le but est de créer une équipe qui interviendra sur toutes les communes de la CAPM. »

Monsieur HOCQUET : « Pourra-t-il y avoir une extension d'analyse sur l'habitat individuel ? »

Monsieur TYRODE : « Cela pourrait être envisagé mais ne serait-ce pas une pure perte ? Une étude individuelle pourrait ne pas aboutir si le coût des travaux est trop important. »

Monsieur JOURNOT : « Je suis sceptique ! »

Monsieur BORDE : « La délibération doit avoir un libellé qui nous protège davantage, peut-être faut-il proposer l'étude de la prestation. La CAPM pourrait mandater des experts en fonction de la demande. A ce moment là, il faudrait une convention d'objectif. »

Monsieur le Maire : « Si peu de communes acceptent, cela sera remis en cause. »

Monsieur LANGOLF « Est-il possible de donner son accord uniquement dans la mesure où un certain nombre de communes adhèrent ? »

Monsieur TYRODE : « Il faut aussi être certain que la subvention de l'ADEME soit maintenue car les communes ne sont pas les seuls financeurs. On se prononce sur l'opportunité d'adhérer avec un plan de financement sur une convention d'objectif et un coût de cotisation plafond et on voit comment cela évolue.

Monsieur HUMBERT « J'ai peur que cela soit une usine à gaz, pour cela je m'abstiendrai »

Monsieur HOCQUET : « Il faut que tous les bâtiments de toutes les communes soient aux normes pour que nous ayons le label. »

Monsieur TYRODE : « Je pense que si nous arrivons à faire des économies, des diagnostics intéressants, cela pourrait être positif si le coût est contrôlé. »

MAJORITÉ ET UNE ABSTENTION

5- TOUR DE TABLE

Monsieur TYRODE : « La poste n'ouvrira maintenant que de 9h à 12h et de 14h à 17h et sera fermée le lundi après-midi à Mandeuve et pour Beaulieu, ce sera fermé le lundi, samedi, ouverture le matin. Sinon, l'agence postale propose que la commune mette un employé communal en partie rémunéré par la Poste pour augmenter le temps d'ouverture. Cela doit amener chacun à réfléchir à la manière de résoudre ce problème. Ces nouveaux horaires seront effectifs à compter du 1^{er} novembre 2009.

Monsieur MILLOT : « Avec les horaires d'ouverture, les personnes qui travaillent ne pourront plus aller retirer leur colis ! »

Madame FREMEAUX : « Aujourd'hui, les mutations ne sont toujours pas actées, officiellement on ne connaît pas nos affectations. Une mixité avec la CPAM serait une bonne solution mais les locaux sont exigus. »

Monsieur JOURNOT : « Où en est la demande de Madame LECHENNE concernant la tombe des anciens abbés de Mandeuve ? »

Monsieur TYRODE : « La tombe sera nettoyée pour la Toussaint. »

Monsieur DOMINGUEZ : « Les Conseils Municipaux sont toujours en fin de mois et l'après-midi ? »

Monsieur TYRODE : « Oui, le dernier lundi du mois car il faut des prévisions pour tout. C'est difficile de changer pour chacun. »

Madame PAGNOT : « Quand le portrait du Président de la République sera-t-il affiché dans la salle du Conseil ? »

Monsieur TYRODE : « Ce n'est pas obligatoire ».

La séance est levée à 19h20